

**MAIRIE DE MARCHASTEL**

DEPARTEMENT : LOZERE  
ARRONDISSEMENT : Mende  
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 23/05/2020

Reçu en préfecture le 23/05/2020

Affiché le



ID : 048-214800914-20200523-02\_2020-DE

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

**N° 02/2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 23 mai 2020**

**OBJET : NOMBRE D'ADJOINTS ET INDEMNITE DE L'ADJOINT**

L'an deux mille vingt et le vingt-trois mai à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Roger BRUN, Urbain VIGIER, Jacques THIOT, Nicolas PERRET , Mmes Valérie CHAYLA, Mme Josyane PAGES,

Étaient Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'assemblée municipale rappelle que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 2 adjoints.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE propose

- un nombre de un adjoint.

-de fixer l'indemnité du premier adjoint à 4.25 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide:

- le nombre d'adjoint à un seul

-le versement d'une indemnité de 4.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour monsieur PERRET Nicolas, 1<sup>er</sup> adjoint

Fixe comme date de début de paiement pour les indemnités du maire et de l'adjoint le 23 mai 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 23 mai 2020, Le Maire

